

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I.1 - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) GARONNE, GASCOGNE ET AFFLUENTS PYRÉNÉENS

DÉLIBÉRATION N° 25-09-586

Le lundi 15 septembre 2025 à 10h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courriel le 18 juillet 2025, s'est réuni en visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X3)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				3		
Patrice GARRIGUES	OUI				3		
Yann HÉLARY	OUI				3		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON			OUI	0		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X3)							
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				3		
Annick COUSIN	NON			OUI	0		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		3		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x2)							
Jean-Michel FABRE	OUI				2		
Thierry SJAUD	NON	OUI	M. GILLÉ		2		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2x2)							
Alain BELLOC	NON	OUI	Mme COUTURIER		2		
Emmanuel CROS	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x2)							
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI	0		
Paul VO VAN	OUI				2		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2x2)							
Martine COUTURIER	OUI				2		
Hervé GILLÉ	OUI				2		
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (2X2)							
Jean-Paul FERRÉ	NON	OUI	M. FABRE		2		
Jérôme BLASQUEZ	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU GERS (2X2)							
Dominique GONELLA	OUI				2		
Céline SALLES	OUI				2		
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES (2X2)							
Bernard VERDIER	OUI				2		
Maryse BEYRIÉ	OUI				2		
Totaux					37	0	0

Membres en exercice	22	Suffrages exprimés	37
Membres présents	12	Vote pour	37
Membres représentés	4	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	19,5
Nombre de votants	16		
Appréciation du quorum	12		



DÉLIBÉRATION N° 25-09-586

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et L. 5721-1 à L. 5721-11,

VU les articles L. 211-7, L. 213-12, L. 566-10 et R. 213-49 du Code de l'environnement,

VU le décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE),

VU l'arrêté ministériel en date du 28 novembre 1983 autorisant la création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Garonne,

VU la délibération n° D25-01-546 en date du 31 janvier 2025 approuvant les nouveaux statuts du syndicat, qui prévoient notamment son changement de nom en Établissement Public (EP) Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens ainsi que l'élargissement de sa gouvernance et l'arrêté préfectoral du 23 juin 2025 les ratifiant,

VU la demande de reconnaissance en établissement public territorial de bassin (EPTB) approuvée par délibération du Comité syndical n° D25-05-572 en date du 16 mai 2025,

VU l'avis favorable du préfet coordonnateur de bassin en date du 11 juin 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité de bassin en date du 3 juillet 2025,

VU les avis favorables des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Hers-Girou, Bassins-versants des Pyrénées ariégeoises, Neste-rivières de Gascogne, Vallée de la Garonne et Ciron,

VU l'avis favorable à l'unanimité de l'EPTB Institution Adour en date du 16 juillet 2025,

VU l'avis défavorable de la CLE du SAGE du Bassin du Dropt en date du 3 juillet 2025 (14 votants sur 41 membres : 1 bulletin blanc, 2 bulletins nuls, 5 bulletins « pour » et 6 bulletins « contre »),

CONSIDÉRANT que les avis des CLE constituent des avis simples,

VU l'avis conforme du préfet coordonnateur de Bassin en date du 4 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L213-12 VII bis du Code de l'environnement, pour finaliser la procédure de transformation en EPTB, il convient d'adresser aux collectivités membres du syndicat une proposition de modification des statuts en EPTB accompagnée de l'avis du préfet coordonnateur de bassin et des avis du Comité de bassin ainsi que des commissions locales de l'eau,

VU le projet de nouveaux statuts joint en annexe,

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE les statuts de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens » joints en annexe,

DIT que ces statuts sont transmis aux collectivités membres pour approbation,

AUTORISE le Président de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens » à signer tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N° 25-09-586

Fait à TOULOUSE, le 15 septembre 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

